



**BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C »**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR LES ETATS FINANCIERS
EXERCICE COMPTABLE 2011**

Le 28 juin 2012



Au Conseil de la
Banque Centrale du Congo
"BCC"
Kinshasa/Gombe

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR LES ETATS FINANCIERS
EXERCICE COMPTABLE 2011**

1. Nous avons examiné les états financiers, exprimés en Francs Congolais, de la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2011. Ces états financiers comprennent le bilan, le tableau de formation du résultat, le tableau de flux de trésorerie ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
2. La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes généralement admis en République Démocratique du Congo et aux dispositions légales applicables à la Banque Centrale du Congo. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*PricewaterhouseCoopers, Sprl, Immeuble Midema, 13 avenue Mongala, Gombe, B.P. 10195 Kinshasa I,
République Démocratique du Congo
T : (243) 999 309 900 / 998 396 271 / 810 372 645, F : (243) 812 616 010, www.pwc.com*



4. A notre avis les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque Centrale du Congo ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie au 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux dispositions légales applicables à la Banque Centrale du Congo.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Kambhwa Lopez', is written over the text of the list item.

Le 28 juin 2012

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« **B.C.C.** »

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2011 ET 2010
(Exprimés en millions de CDF)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Avoirs et créances en OR		-	-
Avoirs et créances en ME	3	691 460	699 465
Titres en ME		<u>-</u>	<u>20</u>
Total Avoirs et créances en OR et ME hors DTS		<u>691 460</u>	<u>699 485</u>
Avoirs et créances en DTS auprès du FMI	4	<u>495 278</u>	<u>495 319</u>
Avoirs et créances en DTS		<u>495 278</u>	<u>495 319</u>
Concours en MN aux établissements de crédit	5	4 755	3 934
Portefeuille titres Etat en MN	6	<u>1 249 498</u>	<u>-</u>
Avoirs et créances en MN		<u>1 254 253</u>	<u>3 934</u>
Immobilisations	7	143 117	117 830
Avoirs et créances divers	8	3 305	4 688
Régularisation et suspens	9	11 614	23 541
Autres actifs divers	10	<u>26 083</u>	<u>1 030 318</u>
Autres actifs		<u>184 119</u>	<u>1 176 377</u>
Total actif		<u>2 625 110</u>	<u>2 375 115</u>
<u>COMPTES HORS-BILAN (ACTIF)</u>			
Engagements hors bilan actif	21	<u>2 809 128</u>	<u>2 114 101</u>

Les notes 1 à 41 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C. »

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2011 ET 2010
(Exprimés en millions de CDF)

<u>PASSIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Billets et pièces en circulation	11	647 487	510 0 71
Dépôts en MN des résidents	12	537 627	761 978
Dépôts en MN des non-résidents		88	82
Reprises des liquidités	13	<u>115 000</u>	<u>135 582</u>
Engagements en MN		<u>1 300 202</u>	<u>1 407 713</u>
Engagements en ME hors DTS	14	<u>23 558</u>	<u>8 836</u>
Engagements en OR et ME hors DTS		<u>23 558</u>	<u>8 836</u>
Engagements en DTS envers le FMI	15	1 151 630	1 010 670
Engagements en DTS envers les autres IFNR	16	<u>5 423</u>	<u>10 892</u>
Engagements en DTS		<u>1 157 053</u>	<u>1 021 562</u>
Engagements divers	17	9 843	4 054
Régularisations et suspens	18	20 699	5 226
Autres passifs divers		<u>459</u>	<u>76</u>
Autres passifs		<u>31 001</u>	<u>9 356</u>
Provisions pour risques et charges	19	<u>33 263</u>	<u>31 570</u>
Fonds propres	20	<u>139 811</u>	<u>119 864</u>
Résultat de l'exercice		<u>(59 778)</u>	<u>(223 786)</u>
TOTAL PASSIF		<u>2 625 110</u>	<u>2 375 115</u>
<u>COMPTES HORS-BILAN (PASSIF)</u>			
Engagements hors bilan passif	21	<u>2 809 128</u>	<u>2 114 101</u>

Les notes 1 à 41 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO

« **B.C.C.** »

**TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT DES EXERCICES
CLOS AUX 31 DECEMBRE 2011 ET 2010
(Exprimés en millions de CDF)**

	<u>Notes</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Produits d'exploitation monétaire	22	42 244	44 290
Charges d'exploitation monétaire	23	(75 923)	(71 217)
MARGE D'EXPLOITATION MONETAIRE		(33 679)	(26 927)
Produits d'exploitation bancaire	24	175 270	56 876
Charges d'exploitation bancaire	25	(16 287)	(12 987)
MARGE D'EXPLOITATION BANCAIRE		158 983	43 889
Matières et fournitures consommées	26	(9 597)	(9 093)
Services consommés	27	(41 872)	(33 326)
VALEUR AJOUTEE		73 835	(25 457)
Produits divers	28	3 895	3 252
Reprises sur provisions exigibles	29	31 568	4 684
Charges diverses	30	(33 605)	(21 058)
Charges de personnel	31	(58 732)	(49 869)
Dotation aux provisions exigibles	32	(33 263)	(31 570)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(16 302)	(120 018)
Reprises sur amortissements et provisions non exigibles	33	7 241	260
Dotation aux amortissement et provisions non exigibles	34	(53 129)	(108 128)
RESULTAT COURANT D'EXPLOITATION		(62 190)	(227 886)
Produits exceptionnels et hors-exploitation	35	8 818	10 202
Charges exceptionnels et hors-exploitation	36	(6 406)	(6 102)
RESULTAT EXCPETIONNEL ET HORS-EXPLOITATION		<u>2 412</u>	<u>4 100</u>
RESULTAT DE LA PERIODE A AFFECTER		(59 778)	(223 786)

Les notes 1 à 41 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« **B.C.C.** »

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
CLOS AUX 31 DECEMBRE 2011 ET 2010
(Exprimés en millions de CDF)

	<u>Notes</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Résultat de l'exercice		(59 778)	(223 786)
Ecart de conversion	10	(372 159)	(711)
Résultat ajusté		(431 936)	(224 497)
Eléments à exclure			
Dotations aux amortissements et provisions	32-34	86 392	139 698
Moins valeur de cession des immobilisations		12	1 328
Reprise amortissements et provisions	29-33	(38 809)	(4 677)
Régularisations des immobilisations		(15)	(331)
Production immobilisée		152	224
Mali de caisse		65	268
Excédent de caisse		6	(201)
Régularisations		(2 852)	(89)
Charges sur exercices antérieurs	36	5 185	3 374
Sous-total des éléments à exclure		50 124	139 594
		(381 812)	(84 903)
<u>Variation des éléments à court terme</u>			
Variations des actifs à court terme	37	(604 932)	150 721
Variations des passifs à court terme	38	208 560	649 762
Variation du BFR		(396 372)	800 483
Flux de trésorerie provenant des activités Opérationnelles		14 560	715 580
<u>Investissements</u>			
Acquisitions	7	(18 495)	(8 377)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(18 495)	(8 377)
<u>Financement Encaissements</u>			
Billets en circulation	11	137 416	115 412
Accroissement engagements LT		-	-
S/Total Encaissements		137 416	115 412
Décaissements			
Remboursement des engagements	39	(5 758)	(55 433)
Variation des engagements en DTS (LT)	15-16	135 491	(434 529)
S/Total Décaissements		(141 249)	(489 962)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(3 833)	(374 550)
Ecart de conversion sur Engagements en DTS et Titres	40	(278)	(46 190)
Flux de trésorerie total de l'exercice		(8 046)	(286 463)
Trésorerie début de période		1 194 784	908 364
Régularisation trésorerie en début de période		-	(43)
Trésorerie fin de période		1 186 738	1 194 784

Les notes 1 à 41 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C. »

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2011

1. CADRE JURIDIQUE

1.1. Statut juridique

La Banque Centrale du Congo est une institution de droit public, dotée de la personnalité juridique. Elle est régie par les dispositions de la loi n°005/2002 du 07 mai 2002, relative à la constitution et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo. Il ressort de cette loi les dispositions reprises dans les sections 1.2 à 1.8.

1.2. Capital de la banque

Le capital de la Banque Centrale du Congo est détenu en totalité par l'Etat congolais. Une loi fixe la hauteur du capital ainsi que les modalités de son augmentation ou de sa diminution (article 5).

1.3. Objet et missions légales

Selon l'article 6 de la Loi précitée, la Banque Centrale du Congo accomplit toutes les missions de banque centrale notamment :

- assurer la stabilité du niveau général des prix ;
- assurer la stabilité interne et externe de la monnaie nationale ;
- détenir et gérer les réserves officielles de la République ;
- promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de compensation et de paiement ;
- élaborer la réglementation et contrôler les établissements de crédit, les institutions de micro finances et les autres intermédiaires financiers ;
- édicter les normes et règlements concernant les opérations sur les devises étrangères ;
- participer à la négociation de tout accord international conclu par la République Démocratique du Congo comportant des modalités de paiement et en assurer l'exécution, conformément aux modalités déterminées entre la Banque et le Ministère ayant les Finances dans ses attributions ;
- promouvoir le développement des marchés monétaires et des capitaux.

La Banque Centrale du Congo est seule habilitée sur le territoire national à émettre des billets et pièces de monnaie ayant cours légal en République Démocratique du Congo.

La Banque peut également être chargée, avec l'accord de l'Etat, d'autres missions d'intérêt public, compatibles avec sa mission principale (article 7).

1.4. Activités et opérations autorisées par la loi

Afin d'atteindre ses objectifs et assurer ses missions, la Banque selon les articles 8 et 9 peut :

- intervenir sur le marché des capitaux, en achetant et en vendant ferme, en prêtant ou en empruntant des créances et des titres négociables ;
- effectuer des opérations de crédit avec des établissements de crédit et d'autres intervenants des marchés monétaires ou des capitaux ;
- émettre et racheter ses propres titres d'emprunts ;
- prendre en dépôt des titres et métaux précieux ;
- effectuer des opérations de placement et de gestion financière de ses avoirs ;
- obtenir du crédit à l'étranger et à cette fin consentir des garanties ;
- ouvrir en ces livres les comptes pour le trésor public, les banques centrales étrangères, les établissements de crédit nationaux et étrangers, les organismes financiers internationaux et les organisations internationales ;
- fournir et recevoir les moyens de paiement et les crédits requis pour l'exécution des accords internationaux.

1.5. Opérations non autorisées par la loi

L'article 16 interdit à la Banque Centrale du Congo de :

- poser des actes de commerce qui ne ressortent pas de son objet social ;
- acquérir des participations dans les sociétés commerciales ;
- accepter les parts des sociétés commerciales comme garanties ;
- accorder des prêts et avances non couverts par une garantie ;
- garantir les dettes et engagements de l'état, des entités administratives et des entreprises ou organismes publics ;
- acquérir des biens immobiliers qui ne sont pas destinés aux besoins de son exploitation.

1.6. Structure d'organisation

Le Conseil de la Banque présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale est l'organe suprême qui a les pouvoirs les plus étendus pour concevoir, orienter la politique de la Banque et en contrôler la gestion (article 18). Le contrôle des opérations financières de la Banque est exercé par un Collège de trois Commissaires aux Comptes nommés par le Président de la République pour un mandat de deux ans renouvelable une fois (articles 35 et 36).

En dehors du Siège de Kinshasa et du Bureau de représentation de Bruxelles, la Banque comprend 10 Directions provinciales, 20 Agences autonomes et 07 Agences mandataires.

Au 31 décembre 2011, la Banque Centrale employait 1.690 personnes, contre 1.776 au 31 décembre 2010.

1.7. Régime fiscal

Conformément à ses statuts, la Banque Centrale du Congo (BCC) est exemptée de tous les impôts et taxes.

1.8. Rapports avec les pouvoirs publics

La Banque Centrale du Congo remplit les fonctions de banquier de l'Etat et de conseil du Gouvernement en matière économique, monétaire et financière. Elle remplit également la fonction de caissier de l'Etat, conformément à une convention conclue avec le Ministère ayant les finances dans ses attributions. La Banque peut remplir les fonctions de caissier des entités administratives décentralisées et des organismes publics, en application des conventions spéciales conclues entre la Banque, d'une part et les entités et organismes publics, d'autre part.

A ce titre la Banque :

- accepte et effectue les paiements pour compte de l'Etat ;
- administre tout compte spécial de l'Etat en accord avec les ministères intéressés ;
- assure le service de la dette publique ;
- achète, vend, décaisse, transfère, perçoit ou détient pour compte de l'Etat tous chèques, lettres de change, valeurs mobilières et autres valeurs ;
- perçoit le produit, en principal ou intérêt, résultant de la vente de toute valeur pour compte de l'Etat en sa qualité de détenteur des valeurs.

Cependant, conformément à l'article 57 de la Loi n°005/2002, il est interdit à la Banque d'accorder des avances ou tout autre type de crédit à l'Etat, à ses subdivisions administratives et aux organismes ou entreprises publiques. L'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque des instruments de leur dette est également interdite.

2. RESUME DES PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGALES, PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Dispositions légales sur les états financiers

L'exercice financier de la Banque Centrale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil de la Banque approuve chaque année, le 15 décembre au plus tard, sur proposition du Gouverneur un état de prévisions des dépenses et des recettes de l'exercice suivant.

Dans les 3 mois qui suivent la clôture de chaque exercice financier, le Conseil fait établir après inventaire, l'état d'exécution du budget, le tableau de formation de résultat et un rapport d'activités de la Banque.

L'inventaire, le bilan, le tableau de formation de résultat et le rapport du Conseil sont mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, au plus tard le 15 avril de l'année qui suit celle à laquelle ils se rapportent.

Les mêmes documents sont transmis, accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes, au Gouvernement, au plus tard le 30 juin de la même année.

2.2. Principales méthodes comptables et règles d'évaluation

Les principales méthodes comptables et règles d'évaluation adoptées par la Banque sont les suivantes :

a. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont généralement valorisées à leur coût direct d'acquisition, diminué des amortissements calculés selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie estimée comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée de vie</u>
Immeubles	10 à 40 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Véhicules particuliers	2 à 5 ans
Véhicules utilitaires	2 à 4 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	4 à 10 ans

Le seuil de capitalisation défini par la Banque Centrale du Congo pour l'enregistrement des immobilisations corporelles dans ses livres est l'équivalent en Franc Congolais de Dollar américain 500 (USD 500).

Les valeurs brutes et les amortissements cumulés au 31 décembre de chaque année sont réévalués, conformément à l'Ordonnance-loi n°89-017 du 18 février 1989 portant réévaluation annuelle de l'actif immobilisé des entreprises, telle que modifiée et complétée à ce jour par l'Arrêté ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/1998 du 13 avril 1998, qui autorise la réévaluation des actifs immobilisés sur base des coefficients officiels fixés par Arrêté ministériel.

b. Constatation des produits et charges de l'exercice

Les revenus de la Banque Centrale du Congo proviennent principalement des intérêts et commissions sur les crédits et sur les placements des avoirs en monnaies étrangères.

Les revenus des intérêts et commissions courus et non échus sont comptabilisés en fin d'exercice comptable, pour redressement, dans les comptes de régularisations. Les principales charges de la Banque sont constituées des intérêts, des commissions et des frais généraux. Les intérêts et les commissions courus et non échus sont comptabilisés en fin d'exercice dans les comptes de régularisation.

c. Réserves générales et réserves spéciales

Selon l'article n° 50 de la Loi n°005/2002 du 07 mai 2002 portant constitution, organisation et fonctionnement de la Banque, à chaque exercice financier, 60% des bénéfices nets sont versés au compte des réserves générales et le solde, crédité au compte général du Trésor.

Dès que le compte de la réserve générale atteint un montant équivalant au capital, et aussi longtemps qu'il se maintient à ce niveau, les bénéfices sont distribués comme suit : 20% au compte de réserves spéciales et 80% au compte général du Trésor.

L'Etat prend en charge les pertes nettes subies par la Banque si, à un moment quelconque, le compte de la réserve générale et le compte de réserves spéciales sont épuisés.

d. Provisions pour engagements départs en retraite

Le statut des agents de la Banque accorde au personnel lors du départ en retraite, une indemnité de fin de carrière et une pension complémentaire de retraite, calculées sur base de l'ancienneté et du dernier salaire.

A la fin de chaque exercice, une provision pour engagements départ en retraite est constituée pour le personnel et calculée sur base de l'ancienneté des agents programmés à la retraite dans un plan à court terme.

Cette provision est reprise lors du paiement effectif.

e. Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées dans les livres de la Banque en CDF au taux du jour de la transaction.

Les avoirs, les créances et les dettes en monnaies étrangères, sont convertis au cours de change indicatif publié par la Banque et résultant du marché interbancaire en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les bénéfices et pertes résultant de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque (en or et en monnaies étrangères) à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou des monnaies étrangères, sont exclus du tableau de formation de résultat.

Les pertes dont question ci-dessus sont à charge de l'Etat. Quant aux bénéfices, ils seront inscrits à un compte spécial dit « compte de réévaluation » et affecté à l'amortissement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque. Il ne pourra en être disposé autrement que par un accord spécial entre la Banque Centrale et le Gouvernement.

f. Provisions pour dépréciation des crédits à la clientèle

Les provisions pour créances irrécouvrables ainsi que les provisions extraordinaires sont fixées par le Conseil de la Banque.

g. Emissions monétaires

Les émissions monétaires sont considérées comme des dettes de la Banque vis-à-vis des agents économiques détenteurs de la monnaie nationale. Les bénéfices résultant du retrait de la circulation des billets de banque sont affectés sur accord du Ministre ayant les finances dans ses attributions, à la reconstitution du stock de signes monétaires.

h. Engagements hors-bilan

Les obligations reçues ou données par la Banque ou par l'Etat, pour lesquelles la mise à la disposition (livraison) des biens de l'engagement (fonds, devises, titres ou services) est différée ou conditionnée par la réalisation d'un événement ultérieur, sont comptabilisées dans les engagements hors-bilan sans effet sur la situation nette.

i. Engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC

Les engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC versés dans les comptes de la BCC sont comptabilisés, d'une part au bilan pour les versements reçus et les paiements de la BCC aux bénéficiaires, et d'autre part, en hors-bilan pour les versements reçus et les remboursements de la RDC, le cas échéant.

j. Taux de change

Les taux de change du Franc Congolais par rapport aux principales devises sont les suivants :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
USD	910,8209	915,1295
EURO	1 173,8994	1 202,0453
DTS	1 405,0050	1 402,3902

3. AVOIRS ET CREANCES EN MONNAIES ETRANGERES

Les avoirs et les créances en monnaies étrangères se présentent comme suit :

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Encaisse monnaies étrangères	(a)	27 830	15 344
Disponibilité à vue en ME correspondants étrangers	(b)	<u>639 049</u>	<u>680 609</u>
Sous-total Avoirs et créances à vue en ME sur les NR		<u>666 879</u>	<u>695 953</u>
Fonds envoyés ME correspondants étrangers	(c)	20 448	-
Provisions versées crédocs à change couvert		—	—
Sous-total Avoirs et créances à court terme en ME sur les NR		<u>20 448</u>	—
Disponibilité à vue en ME correspondants locaux	(d)	1 584	3 512
Avoirs en ME cantonnés correspondants locaux	(e)	<u>2 549</u>	—
Sous-total Avoirs et créances en ME sur les résidents		<u>4 133</u>	<u>3 512</u>
		<u>691 460</u>	<u>699 465</u>

(a) Encaisses en monnaies étrangères

Au 31 décembre 2011, les encaisses en devises se détaillent de la manière suivante :

	<u>Montant en devises</u>	<u>C/V en CDF</u>
Caisse USD	27 466 876,00	25 017
Caisse Euro	2 185 371,85	2 566
Caisse CAD	8 890,00	8
Caisse GBP	10,00	-
Caisse CHF	2 990,00	3
Caisse XAF	132 083 020,00	236
Caisse ZAR	770,00	—
		<u>27 830</u>

Le détail des encaisses en monnaies étrangères par caisse au 31 décembre 2011 se présentent comme suit :

<u>Description</u>	<u>Montant en devises</u>	<u>C/V CDF</u>
Caisse siège/USD	22 584 643,00	20 571
Caisse siège/EUR	2 018 790,00	2 370
Caisse siège/CAD	8 890,00	8
Caisse siège/GBP	10,00	-
Caisse siège/CHF	2 990,00	3
Caisse siège/XAF	132 083 000,00	236
Caisse siège/ZAR	770,00	-
Caisse Lubumbashi/USD	3 354 602,00	3 055
Caisse Lubumbashi/EUR	164 930,00	194
Caisse Bandundu/USD	64 109,00	58
Caisse Beni/USD	10 507,00	10
Caisse Bukavu/USD	378 341,00	345
Caisse Bunia/USD	155 488,00	142
Caisse Butembo/USD	34 283,00	31
Caisse BRB/EUR	1 651,85	2
Caisse Goma/USD	243 048,00	221
Caisse Isiro/USD	48 435,00	44
Caisse Kananga/USD	177 557,00	162
Caisse Buta/USD	20 708,00	19
Caisse Kalemie/USD	199 922,00	182
Caisse Kikwit/USD	11 217,00	10
Caisse Kindu/USD	3 830,00	3
Caisse Kisangani/USD	100 638,00	92
Caisse Kongolo/USD	58,00	-
Caisse Matadi/USD	9 140,00	8
Caisse Mbuji-Mayi/USD	28 405,00	26
Caisse Tshikapa/USD	41 945,00	<u>38</u>
		<u>27 830</u>

(b) Disponibilités à vue en ME auprès des correspondants étrangers

Au 31 décembre 2011, cette rubrique s'analyse de la manière ci-après :

<u>Correspondants</u>	<u>CAD</u>	<u>USD</u>	<u>EURO</u>	<u>Cours</u>	<u>CV CDF</u>
Banque de France EUR			795 543,04	1 173,8994	934
BRI 2D USD/Cpte ORD préavis 2	-	52 413 137,13	-	910,8209	47 739
BRI 2D IBRD/USD	-	5 457 013,31	-	910,8209	4 970
BRI 2D BAD/USD	-	5 049 763,25	-	910,8209	4 599
BRI PPTE en USD	-	419 616,27	-	910,8209	382
BRI FMI en USD	-	5 007 246,88	-	910,8209	4 561
BRI Bale 2D Euro/compte	-	-	114 923 372,24	1 173,8994	134 908
EURO 2D FRPC Bri Bale	-	-	125 290 138,42	1 173,8994	147 078
Fortis compte ORDIN USD	-	12 117 797,02	-	910,8209	11 037
Fortis compte ORDIN EUR	-	-	396 198,22	1 173,8994	465
Fortis-Carte de crédit EUR	-	-	198 269,98	1 173,8994	233
Fortis BRB/Bxlles en EUR	-	-	663 733,89	1 173,8994	780
Crédit Suisse Zurich en USD	-	4 736 941,22	-	910,8209	4 315
Crédit Suisse cash cover USD	-	299 727 874,11	-	910,8209	272 998
BNB compte ordinaire EUR	-	-	44 140,61	1 173,8994	52
BNB/BXL dédommagement EUR	-	-	163 397,80	1 173,8994	192
BNB/BXL compte 15 Euro	-	-	13 827,08	1 173,8994	16
BNB/BXL compte P 16 Euro	-	-	3 162 171,81	1 173,8994	3 712
BNB/BXL vente rapport EUR	-	-	3 576,81	1 173,8994	4
BNB/BXL compte P 10 en Euro	-	-	15 022,35	1 173,8994	18
BNB/BXL compte P 11 en Euro	-	-	19 798,74	1 173,8994	23
BNB/BXL compte P 13 en Euro	-	-	2 229,63	1 173,8994	3
BNB/BXL en EUR	-	-	7 899,46	1 202,0453	9
Bank of Canada CAD	<u>23 046.79</u>	-	-	890,0718	<u>21</u>
	<u>23 046.79</u>	<u>384 929 389</u>	<u>245 699 320</u>		<u>639 049</u>

(c) Fonds envoyés par les correspondants locaux

Ce poste est constitué de l'approvisionnement du compte de la Banque Centrale du Congo dans les livres de la Banque de Règlements Internationaux pour un montant de USD 22.450.000. Au 31 décembre 2011, la Banque Centrale du Congo a logé ce montant en suspens en attendant la confirmation de réception des fonds par le correspondant.

(d) Disponibilités à vue en ME auprès des correspondants locaux

Les disponibilités à vue en monnaies étrangères auprès des correspondants locaux se ventilent comme suit :

<u>Correspondants</u>	<u>USD</u>	<u>EURO</u>	<u>C/V CDF</u>
Banque Commerciale du Congo USD	17 325	-	16
Rawbank/USD	1 411 073	-	1 285
Banque Commerciale du Congo EUR	-	29 818	35
Rawbank/EUR	-	<u>211 544</u>	<u>248</u>
	<u>1 428 398</u>	<u>241 362</u>	<u>1 584</u>

(e) Avoirs en ME cantonnés correspondants locaux

Ce poste comprend les avoirs de la Banque Centrale du Congo saisis à la suite des décisions judiciaires. Il se détaille de la manière suivante :

<u>Correspondants</u>	<u>Devise</u>	<u>Montant</u>	<u>C/V CDF</u>
Citigroup	USD	801 641	730
BCDC	USD	1 431 872	1 304
Rawbank	USD	366 777	335
Rawbank provision carte de credit	USD	<u>198 000</u>	<u>180</u>
		<u>2 798 290</u>	<u>2 549</u>

4. AVOIRS ET CREANCES EN DTS AUPRES DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Cette rubrique est ventilée comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Avoirs à vue en droits de tirage spéciaux auprès du FMI (a)	495 278	495 319
Position dans la tranche de réserve (b)	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>495 278</u>	<u>495 319</u>

(a) Avoirs à vue en DTS auprès du Fonds Monétaire International

Au 31 décembre 2011, le solde des avoirs en DTS¹ de la République Démocratique du Congo auprès du FMI s'élève à DTS 352.510.128.

La variation constatée au cours de l'année 2011 résulte des mouvements ci-après :

	<u>Montant DTS</u>	<u>C/V CDF</u>
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	353 196 402	495 319
Intérêts payés sur allocations cumulatives nettes	(2 197 943)	(3 260)
Intérêts trimestriels sur les avoirs en DTS	1 518 517	2 230
Frais de gestion annuels du « Département DTS »	(6 848)	(417)
Différence de change	<u>-</u>	<u>1 406</u>
Solde au 31 décembre 2011	<u>352 510 128</u>	<u>495 278</u>

¹ Les DTS sont des actifs de réserve créés ex-nihilo par le Fonds Monétaire International et que celui-ci alloue à ses membres en proportion de leurs quotes-parts afin de répondre à un besoin mondial à long terme visant à compléter les actifs de réserve existant.

Un pays peut se servir des DTS pour obtenir des devises d'autres pays et pour effectuer des paiements internationaux y compris au FMI.

Les DTS sont utilisés dans les opérations entre autorités monétaires officielles. Ces avoirs subissent des mouvements à la suite de l'encaissement et du paiement d'intérêts et commissions ainsi qu'en raison d'opérations avec d'autres pays et avec le Fonds Monétaire International.

(b) La tranche de réserve

Au 31 décembre 2011, la tranche de réserve de la République Démocratique du Congo présente un solde nul détaillé de la manière suivante :

	<u>Montant</u> DTS	<u>C/V CDF</u>
FMI quote-part (souscription)	533 000 000	795 740
Moins : Avoirs du FMI dans la monnaie du pays sur le compte n° 1 et le compte tiers	<u>533 000 000</u>	<u>795 740</u>
Position dans la tranche de réserve	<u> -</u>	<u> -</u>

La tranche de réserve est la partie de la souscription que le pays verse au FMI sous forme d'actifs de réserves (25% du quota versé en DTS ou en devises jugées acceptables par le FMI).

La position dans la tranche de réserve fait partie des réserves extérieures d'un pays. Elle est immédiatement disponible dès lors que le pays a un besoin d'équilibre de la balance des paiements.

5. CONCOURS EN MONNAIE NATIONALE AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Prêts à court terme	9 494	16 006
Facilités permanentes	26 182	25 361
Intérêts à recevoir	16 563	-
Prêts spéciaux à MT aux banques	22 000	22 000
Provisions pour dépréciation créances	<u>(69 484)</u>	<u>(59 433)</u>
	<u>4 755</u>	<u>3 934</u>

Les prêts à court terme représentent le concours de la Banque Centrale en monnaie nationale en faveur de la Banque Congolaise au travers des guichets de refinancement des années antérieures. La diminution de ce montant entre les deux exercices est expliquée par le montant de trois traites récupérées par la Banque Centrale du Congo.

Les facilités permanentes correspondent aux arriérés de recours de la Banque Congolaise au guichet de refinancement suite à ses difficultés de trésorerie pour un montant de CDF 21.427 millions, des facilités obtenues par Citigroup pour CDF 280 millions et la Banque Internationale de Crédit pour CDF 4.475 millions.

Les intérêts à recevoir représentent les arriérés d'intérêts précomptés sur prêts à court terme octroyés à la Banque Congolaise. En 2010, ce montant avait été enregistré dans la rubrique « Autres actifs divers ».

Au 31 décembre 2011, les provisions pour dépréciation des créances comprennent les soldes dus par la Banque Congolaise sur les prêts à court terme (CDF 9.484 millions), les facilités permanentes (CDF 21.427 millions), les intérêts à recevoir (CDF 16.563) et les prêts spéciaux (CDF 22.000 millions).

6. PORTEFEUILLE TITRES ETAT EN MONNAIE NATIONALE

Au 31 décembre 2011, cette rubrique est essentiellement constituée du montant de la titrisation des résultats cumulés de 2004 à 2010 et des différences de conversion de 2004 à 2010. Cette titrisation est consécutive à l'application de l'article 52 de la Loi n°005/2002 qui prévoit la prise en charge par l'Etat des pertes nettes subies par la Banque Centrale si, à un moment quelconque, le compte de réserve générale et les comptes de réserves spéciale sont épuisés. La même loi prévoit dans son article 51 alinéa 2, la prise en charge des pertes pouvant résulter de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque Centrale, en or et en monnaies étrangères, à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou de monnaies étrangères.

Ce montant titrisé se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2011</u>
Pertes cumulées en 2004	432 046
Perte de l'exercice 2005	14 027
Perte de l'exercice 2006	23 506
Bénéfice de l'exercice 2007	(32 026)
Perte de l'exercice 2008	37 419
Perte de l'exercice 2009	56 490
Ecart de conversion de 2004	100 014
Ecart de conversion cumulé en 2009	394 297
Perte de l'exercice 2010	223 786
Ecart de conversion de 2010	<u>712</u>
	1 250 271
Créances non couvertes par des titres de l'Etat	<u>(773)</u>
	<u>1 249 498</u>

Dans le cadre de la Convention de recapitalisation de la Banque Centrale du Congo, le Gouvernement a souscrit en faveur de cette dernière, deux billets à ordre de CDF 1.025.000 millions au mois de février 2011 et de CDF 224.498 millions au mois de décembre 2011, soit CDF 773 millions non couverts par les titres de l'Etat.

7. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la Banque Centrale se répartissent de la manière suivante :

	Immeubles et terrains	Matériel roulant	Matériel et Mobilier	Equipement informatique	Autres matériels	Immobilisations en cours	Dépenses d'investissement à régulariser	Total
<u>Valeurs brutes</u>								
Au 1 ^{er} janvier 2011	91 408	4 962	21 438	19 301	45 900	2 624	1 274	186 907
Acquisitions	-	7 025	3 231	1 014	260	4 339	2 626	18 495
Cessions	-	-	(5)	(44)	(7)	-	-	(56)
Transferts	-	193	25	108	321	534	(1 181)	-
Régularisations	-	-	(1)	1	1	-	-	1
Réévaluation 2011	<u>19 164</u>	<u>1 317</u>	<u>4 219</u>	<u>3 948</u>	<u>9 028</u>	-	-	<u>37 676</u>
Au 31 décembre 2011	<u>110 572</u>	<u>13 497</u>	<u>28 907</u>	<u>24 328</u>	<u>55 503</u>	<u>7 497</u>	<u>2 719</u>	<u>243 023</u>
<u>Amortissements cumulés</u>								
Au 1 ^{er} janvier 2011	16 837	4 346	8 618	14 129	25 147	-	-	69 077
Dotations	2 188	1 043	3 790	2 665	3 454	-	-	13 140
Cessions	-	-	(2)	(35)	(3)	-	-	(40)
Réévaluation 2011	<u>4 336</u>	<u>965</u>	<u>1 118</u>	<u>3 484</u>	<u>7 826</u>	-	-	<u>17 729</u>
Au 31 décembre 2011	<u>23 361</u>	<u>6 354</u>	<u>13 524</u>	<u>20 243</u>	<u>36 424</u>	-	-	<u>99 906</u>
<u>Valeurs nettes</u>								
Au 31 décembre 2011	<u>87 211</u>	<u>7 143</u>	<u>15 383</u>	<u>4 085</u>	<u>19 079</u>	<u>7 497</u>	<u>2 719</u>	<u>143 117</u>
Au 31 décembre 2010	<u>74 571</u>	<u>616</u>	<u>12 820</u>	<u>5 172</u>	<u>20 753</u>	<u>2 624</u>	<u>1 274</u>	<u>117 830</u>

Les immobilisations ont été amorties selon la méthode linéaire. Leur valeur a été réévaluée conformément à l'Arrêté ministériel n°078/CAB/MIN/FINANCES/2012 du 25 janvier 2012 fixant les coefficients de réévaluation applicables aux bilans clos au 31 décembre 2011.

La rubrique « Immeubles et Terrains » comprend trois immeubles, à savoir KIN 5 (Boulevard du 30 juin/Kinshasa/Gombe), KIN 6 (Palais de Marbre/Kinshasa/Ngaliema) et KIN 62 (44/Av. Abbé Kahazi/Kinshasa/Kintambo) qui n'avaient pas fait l'objet de l'expertise de 2004 ayant servi de base à la réévaluation technico-économique.

A ce jour, ces immeubles sont enregistrés à leur valeur comptable qui n'est pas significative. L'immeuble KIN 5 fait l'objet d'un contrat de location.

8. AVOIRS ET CREANCES DIVERS

Ce poste se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>Avoirs et créances divers en MN</u>		
Compte général du Trésor public	-	-
Avances s/rémunération	27	4
Contentieux personnel (a)	196	154
Débours à récupérer	17	14
Prêts à un an au personnel	562	728
Prêts à MT en MN au personnel	1 875	1 406
Prêts à LT au personnel en MN	165	133
Garanties à LT MN versées aux banques agréées	3	3
Garanties à LT MN versées aux entreprises publiques et semi-publiques	1	1
Garanties à LT MN versées aux particuliers	<u>7</u>	<u>7</u>
<i>Sous-total</i>	<u>2 853</u>	<u>2 450</u>
<u>Avoirs et créances divers en ME</u>		
Frs ordinaires/ordinaires autres non-résidents ME	-	1 877
Débours à récupérer ME banques en liquidation (b)	-	-
Garanties à LT en ME versées aux non-résidents (c)	353	361
Garanties à LT en ME versées aux Inst financières	6	-
Garanties à LT en ME versées aux part. et entr privées	<u>93</u>	<u>-</u>
<i>Sous-total</i>	<u>452</u>	<u>2 238</u>
	<u>3 305</u>	<u>4 688</u>

(a) Contentieux personnel

Ce poste est essentiellement constitué d'un manquant de caisse à l'agence de Gbadolite d'un montant de CDF 2.399.707.000 qui a été totalement provisionné sur base de la décision de la Haute Direction.

(b) Débours à récupérer ME banques en liquidation

Ce poste comprend les dépenses engagées par la Banque Centrale du Congo d'un montant de USD 34.649.984 (CDF 31.560 millions) dans le cadre de la liquidation de la Banque Congolaise. Au 31 décembre 2011, ce montant a été totalement provisionné.

Il se présente de la manière suivante :

	<u>31/12/2011</u>
Dépenses de liquidation Banque Congolaise	31 560
Provisions	<u>(31 560)</u>
	<u>-</u>

(c) Garantie à long terme en monnaies étrangères versées aux non-résidents

Ce poste comprend un montant de EUR 300.947,92 des garanties versées par la Banque Centrale du Congo auprès de l'ex Fortis Bank en vue de couvrir des paiements effectués sur les cartes de crédit émises par cette banque.

9. REGULARISATIONS ET SUSPENS D'ACTIF

Cette rubrique se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits d'intérêts post-comptés d'exploitation bancaire à recevoir (a)	<u>151</u>	<u>302</u>
<i>Sous-total Produits à recevoir</i>	<u>151</u>	<u>302</u>
Opérations comptabilisées d'avance	<u>338</u>	<u>459</u>
<i>Sous-total Charges comptabilisées d'avance</i>	<u>338</u>	<u>459</u>
Suspens débiteurs comptes courant	215	6
Opérations débitrices en attente (b)	<u>2 138</u>	<u>7 023</u>
<i>Sous-total Opérations en attente en MN</i>	<u>2 353</u>	<u>7 029</u>
Opérations en attente en ME	—	<u>1</u>
<i>Sous-total Opérations en attente en ME</i>	—	<u>1</u>
Retraits des fonds en MN à justifier	<u>27</u>	<u>741</u>
<i>Sous-total Débiteurs divers</i>	<u>27</u>	<u>741</u>
Stocks matières et fournitures (c)	<u>8 528</u>	<u>14 962</u>
<i>Sous-total Stocks</i>	<u>8 528</u>	<u>14 962</u>
Transit caisse auxiliaire	<u>107</u>	—
<i>Sous-total caisse auxiliaire</i>	<u>107</u>	—
Manquants de caisses à justifier	<u>110</u>	—
<i>Sous-total manquants de caisses à justifier</i>	<u>110</u>	—
Correspondants hors-siège	—	<u>47</u>
<i>Sous-total Correspondants hors-siège</i>	—	<u>47</u>
Comptes d'attente débiteurs	<u>11 125</u>	<u>22 780</u>
	<u>11 614</u>	<u>23 541</u>

a) Produits d'intérêts post-comptés d'exploitation bancaire à recevoir

Ce poste comprend des intérêts trimestriels (de novembre et décembre 2011) à recevoir sur les avoirs en DTS auprès du Fonds Monétaire International de DTS 107.493. L'échéance de ces intérêts trimestriels est en janvier 2012.

b) Opérations débitrices en attente

Ce poste comprend essentiellement les éléments ci-dessous :

- un montant de USD 1.586.930 (CDF 1.445.408.719) représentant la différence non réconciliée entre le solde du compte inscrit dans les livres de la Banque Centrale du Congo de Crédit Suisse ;
- un montant de CDF 375.832.782 se rapportant aux décaissements effectués par la Banque Centrale du Congo en faveur des tiers non encore régularisés.

c) Stocks matières et fournitures

Les stocks des matières et fournitures se détaillent de la manière suivante :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Billets de banque	515	5 598
Matières premières billets signes monétaires	1 907	2 609
Imprimés de sécurité produits	666	1 002
Fournitures diverses	865	914
Pièces de rechange	1 181	894
Médicaments	304	752
Imprimés ordinaires	187	551
Fournitures de production	356	275
Matières consommables	461	288
Autres	<u>2 086</u>	<u>2 079</u>
	<u>8 528</u>	<u>14 962</u>

10. AUTRES ACTIFS DIVERS

Cette rubrique se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Résultat d'exploitation exercices antérieurs	-	99 417
Clients non bancaires ordinaires en MN	(a) 2 460	2 240
Débours à récupérer banques en liquidation	-	1 567
Créance titrisée	(b) 773	532 061
Ecart de conversion	(c) 22 850	395 008
Débours à récupérer - Coopec en liquidation	-	25
	<u>26 083</u>	<u>1 030 318</u>

a) Clients non bancaires ordinaires en MN

Ce poste comprend essentiellement les soldes à payer par les Ministères de Finances (CDF 1.862 millions) et de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (CDF 381 millions) sur la vente des imprimés de valeur.

b) Créance titrisée

La créance titrisée représente la partie des pertes cumulées et des écarts de conversion non couverte par les billets à ordre émis par l'Etat Congolais (Voir Note 6).

c) Ecart de conversion

Conformément à l'article 51 de la loi n° 005/2002 du 07 mars 2002, les bénéfices et les pertes pouvant résulter de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque, en or et en monnaies étrangères, à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou de monnaies étrangères, sont exclus du compte annuel du tableau de formation des résultats. Ces bénéfices et pertes sont portés dans le compte « Ecart de conversion » au bilan.

En effet, selon cette loi, les pertes indiquées ci-dessus sont à charge de l'Etat.

Les ajustements se rapportant aux différences de conversion dégagées par les avoirs et les engagements en monnaies étrangères suite aux variations des cours de change demeurent dans ce compte d'attente jusqu'à leur prise en charge par l'Etat.

11. BILLETS EN CIRCULATION

Les billets en circulation représentent la masse monétaire mise en circulation par la Banque Centrale du Congo en sa qualité d'Institut d'émission.

Le solde au 31 décembre 2011 est justifié de la manière suivante :

	<u>31/12/2011</u>
Billets en circulation au 31 décembre 2010	510 071
Encaisses de la Banque au 31 décembre 2010	132 717
Encaisses de la Banque au 31 décembre 2011	(110 889)
Emission monétaire en 2011	163 443
Destruction monétaire de 2011	(47 855)
	<u>647 487</u>

12. DEPOTS EN MONNAIE NATIONALE DES RESIDENTS

Cette rubrique se décompose comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dépôts des banques agréées	(a) 141 927	98 826
Dépôts des autres institutions financières	<u>722</u>	<u>484</u>
<i>Sous-total Dépôts en MN des établissements de crédit</i>	<i>142 649</i>	<i>99 310</i>
Comptes de l'Etat	(b) 213 519	457 902
Comptes des pouvoirs publics	(c) 179 340	203 103
Fonds de contrepartie	46	46
Entités administratives décentralisées	514	229
Dépôts des entreprises publiques et semi-publiques	(d) 1 542	1 357
Dépôts du secteur privé	<u>17</u>	<u>31</u>
<i>Sous-total Autres dépôts en MN des résidents</i>	<i>394 978</i>	<i>662 668</i>
	<u>537 627</u>	<u>761 978</u>

- (a) Les dépôts des banques agréées comprennent les comptes disponibles et indisponibles des banques ouverts dans les livres de la Banque Centrale du Congo et se présente de la manière suivante :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes courant disponibles	27 171	16 544
Comptes de réserves obligatoires	<u>114 756</u>	<u>82 282</u>
	<u>141 927</u>	<u>98 826</u>

- (b) Comptes de l'Etat

Les comptes de l'Etat comprennent le compte général du Trésor et les comptes des ordonnateurs délégués :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Compte général du Trésor	181 796	451 983
Comptes des ordonnateurs délégués	<u>31 723</u>	<u>5 919</u>
	<u>213 519</u>	<u>457 902</u>

Le compte général du Trésor est constitué de comptes individuels en comptabilité auxiliaire dont la répartition au 31 décembre 2011 est reprise ci-dessous :

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
CC000235	Contrepartie PUAICF/Avance initiale	353
CC000452	Pas de porte METALKOL	22 682
CC000522	Transfert de l'allègement FMI	379 799
CC00011000001	Compte général du Trésor	<u>(221 038)</u>
		<u>181 796</u>

- (c) Comptes des pouvoirs publics

Au 31 décembre 2011, les comptes des pouvoirs publics se détaillent comme suit :

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
CC000191	Contre Partie PUAICF/A Importation	836
CC000205	FDS Contre Partie PUAICF/B.A.D.	273
CC000333	Appui Budget Union Européenne	100 738
CC000569	Appui Budget Banque Mondiale	10 824
CC000347	Recette/Participation OKIMO	36 991
CC000368	Créances biens zaïrianisés	944
CC000527	Gazodic Gulf Oil Muanda	20 513
CC000551	Trust Fund pour l'Ituri	3 632
CC000550	Bonus Graben Albertin	2 713
CC1100018	Agence Nationale de Renseignements	1 034
	Autres	<u>842</u>
		<u>179 340</u>

(d) Dépôts des entreprises publiques et semi-publiques

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue des organismes publics dans les différentes provinces de la République Démocratique du Congo dont notamment l'Institut National de Sécurité Sociale (CDF 472 millions), la Société Nationale d'Electricité (CDF 324 millions), le Fonds de Promotion de l'Industrie (CDF 108 millions) et la Regideso (CDF 104 millions).

13. REPRISE DES LIQUIDITES

Ce poste renseigne sur les engagements de la Banque Centrale découlant de la souscription par les banques commerciales des billets de trésorerie émis dans le cadre de la politique monétaire.

A fin 2011, cet instrument a permis de stériliser la liquidité à hauteur de CDF 115.000 millions contre CDF 135.582 millions au 31 décembre 2010.

14. ENGAGEMENTS EN MONNAIES ETRANGERES HORS DTS

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Lori en ME des pouvoirs publics	(a)	8 424	20
Lori en Me des entreprises publiques et semi-publiques	(b)	<u>1 154</u>	<u>4 599</u>
<i>Sous-total des engagements à vue en ME envers les résidents</i>		<i>9 578</i>	<i>4 619</i>
Lori en ME des autres institutions non-résidents		333	335
Lori en ME des organismes internationaux et autres non-résidents		<u>21</u>	<u>20</u>
<i>Sous-total des engagements à vue en ME envers les non-résidents</i>		<i>354</i>	<i>355</i>
Emprunts à terme en ME auprès des banques agréées	(c)	4 481	—
<i>Sous-total des engagements à C/T en ME envers les résidents</i>		<i>4 481</i>	<i>—</i>
Provisions reçues crédoc change couvert prêts spéciaux	(d)	3 772	3 862
<i>Sous-total Engagements à C/T en ME envers les non-résidents</i>		<i>3 772</i>	<i>3 862</i>
Crédit Suisse ATF en Dollar	(e)	5 373	—
<i>Sous-total Autres engagements à CT en ME envers les non-résidents</i>		<i>5 373</i>	<i>—</i>
		<u>23 558</u>	<u>8 836</u>

(a) Lori en ME des pouvoirs publics

Ce poste s'analyse de la manière suivante :

	<u>Devise</u>	<u>Montant</u>	<u>C/V CDF</u>
Fonds de roulement Ministère de la Défense	USD	18 499	17
RDC subvention AFD	EURO	1 268	1
Redressement SNCC composantes 14 et 4B	USD	6 285 207	5 725
Gestion des composantes 2,3 et 4B	USD	1 599 637	1 457
COPIREP IDA H366 DRC	USD	-	-
CPD MIDS PRCG H365 RDC	USD	1 343 771	<u>1 224</u>
			<u>8 424</u>

(b) Lori en monnaies étrangères des entreprises publiques et semi-publiques

Ces engagements se ventilent de la manière suivante :

	<u>Devise</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2011</u> <u>C/V CDF</u>	<u>31/12/2010</u> <u>C/V CDF</u>
Compagnie Maritime du Congo	USD	1	1	-	-
Société Nationale d'Electricité	USD	19 868	19 868	18	18
Commissariat général à l'énergie atomique	USD	14	14	-	-
Société Nationale d'Assurance	USD	667	667	-	-
Société Nationale d'Assurance	EUR	130	130	-	-
Relance MIBA	USD	836 647	5 000 000	763	4 576
Micro finance DSIF	USD	409 966	4 190	<u>373</u>	<u>5</u>
Total				<u>1 154</u>	<u>4 599</u>

(c) Emprunts à terme en monnaies étrangères auprès des banques agréées

Ce poste comprend le solde à payer de USD 4.920.005 d'un emprunt obtenu auprès de Rawbank pour un montant total de USD 10.000.000. Selon les termes de l'accord conclu avec la Rawbank au mois de mars 2011, ce montant est remboursable en 18 mensualités au taux de 10% l'an.

(d) Provisions reçues crédits documentaires à change couvert - prêts spéciaux

Ce poste comprend les différentes provisions reçues en EUR pour la couverture des crédits documentaires à change des prêts spéciaux belges qui se détaillent de la manière suivante :

	<u>31/12/2011</u> EUR	<u>31/12/2010</u> EUR	<u>31/12/2011</u> C/V CDF	<u>31/12/2010</u> C/V CDF
Gécamines P.10	15 022	15 022	18	18
Réhabilitation Kilo Moto	19 799	19 799	23	23
ONATRA P.13	2 230	2 230	3	4
SNCC P.15	525 520	525 520	617	631
SNEL P.15	515 726	515 726	605	620
Projet Likasi	13 827	13 827	16	16
OCPT P.15	2 107 095	2 107 095	2 474	2 533
Regideso P.15	<u>13 831</u>	<u>13 831</u>	<u>16</u>	<u>17</u>
	<u>3 213 050</u>	<u>3 213 050</u>	<u>3 772</u>	<u>3 862</u>

(e) Crédit Suisse ATF

Ce poste représente les avances accordées à la Banque Centrale du Congo par Crédit Suisse d'un montant de USD 7.281.555. Au 31 décembre 2011, le solde non encore remboursé par la Banque Centrale est de USD 5.898.555.

15. ENGAGEMENTS EN DTS ENVERS LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Cette rubrique comprend les engagements en DTS de la Banque Centrale du Congo vis-à-vis du Fonds Monétaire International constitués des allocations cumulatives et de l'encours du prêt Facilité pour Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Elle se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2011</u> DTS	<u>31/12/2010</u> DTS	<u>31/12/2011</u> C/V CDF	<u>31/12/2010</u> C/V CDF
Allocations cumulatives nettes	510 856 857	510 856 857	717 756	716 421
Prêt FRPC	308 805 907	209 819 907	<u>433 874</u>	<u>294 249</u>
			<u>1 151 630</u>	<u>1 010 670</u>

16. ENGAGEMENTS EN DTS ENVERS LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES NON RESIDENTES

Cette rubrique comprend les arriérés de paiement dans le cadre des accords de paiement à la Chambre de compensation des Etats d'Afrique Centrale et l'arrangement monétaire des banques centrales de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs.

Au 31 décembre 2011, cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u> DTS	<u>31/12/2010</u> DTS	<u>31/12/2011</u> C/V CDF	<u>31/12/2010</u> C/V CDF
BEAC	-	7 815 134	-	5 480
Banque Nationale du RWANDA	908 973	908 973	1 278	1 275
Banque de la République du BURUNDI	2 950 523	2 950 523	<u>4 145</u>	<u>4 137</u>
			<u>5 423</u>	<u>10 892</u>

Le solde nul dans le compte des engagements vis-à-vis de la BEAC s'explique par l'apurement total de la dette vis-à-vis de cette institution conformément au quatrième avenant au protocole d'accord du 26 octobre 1993.

En attendant la mise en place d'un mécanisme de règlement, les arriérés des paiements des soldes de compensation dus par la Banque Centrale du Congo aux banques partenaires dans le cadre de l'arrangement monétaire C.E.P.G.L. demeurent inchangés au 31 décembre 2011.

17. ENGAGEMENTS DIVERS

Au 31 décembre 2011, cette rubrique se décompose de la manière suivante :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunérations dues au personnel	139	96
Rentes et étrennes dues au personnel passif	6	12
Gratifications dues au personnel	<u>1</u>	<u>-</u>
<i>Sous-total Engagements divers en MN envers le personnel</i>	<u>146</u>	<u>108</u>
Ordres permanents de transfert	<u>8</u>	<u>4</u>
<i>Sous-total engagements envers le personnel à C/T</i>	<u>8</u>	<u>4</u>
Intérêts sur BTR	<u>692</u>	<u>824</u>
<i>Sous-total engagements envers les banques agréées</i>	<u>692</u>	<u>824</u>
Impôts directs	<u>293</u>	<u>186</u>
<i>Sous-total engagements envers l'Etat</i>	<u>293</u>	<u>186</u>
INSS quote-part patronale	31	90
INPP	<u>33</u>	<u>99</u>
<i>Sous-total engagements envers les entreprises publique et semi-publiques</i>	<u>64</u>	<u>189</u>
Fournisseurs ordinaires/entreprises privées MN (a)	<u>6 907</u>	<u>2 390</u>
<i>Sous-total engagements envers les entreprises privées</i>	<u>6 907</u>	<u>2 390</u>
Fournisseurs ordinaires/entreprises privées ME	402	34
Fournisseurs ordinaires/particuliers ME	14	-
Cautionnements à LT en ME reçus des entreprises privées	395	319
Fournisseurs ord./autres non-résidents en ME	<u>922</u>	<u>-</u>
<i>Sous-total engagements divers en ME</i>	<u>1 733</u>	<u>353</u>
	<u>9 843</u>	<u>4 054</u>

- (a) Les soldes des fournisseurs ordinaires comprend un montant de CDF 895 millions représentant la dette interne validée par la commission de certification mise en place par la Banque Centrale au cours de l'année 2011.

18. REGULARISATIONS ET SUSPENS

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts à payer sur les opérations bancaires (a)	<u>219</u>	437
<i>Sous-total Régularisations</i>	<u>219</u>	<u>437</u>
<i>Créditeurs divers</i>		
Sommes exigibles en MN après encaissement	-	11
Opérations créditrices en attente	25	264
Sommes mises à disposition en MN (b)	2 925	1 144
<i>Comptes passerelles</i>		
Encaissement/paiement BCC à régulariser (c)	2 886	3 370
Suspens créditeurs compte courant	50	-
Virements bancaires retournés	174	-
Correspondants hors-siège (d)	<u>14 420</u>	<u>-</u>
<i>Sous-total Suspens</i>	<u>20 480</u>	<u>4 789</u>
	<u>20 699</u>	<u>5 226</u>

(a) Au 31 décembre 2011, ce poste comprend un montant de DTS 155.777 (DTS 311.414 au 31 décembre 2010) représentant les commissions à payer sur les allocations cumulatives nettes courues et non échues.

(b) Sommes mises à disposition en monnaie nationale.

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Sommes MAD clients en comptes	1 021	299
Sommes MAD clients occasionnels	<u>1 904</u>	<u>845</u>
	<u>2 925</u>	<u>1 144</u>

(c) Encaissements/paiements BCC à régulariser.

Ce poste comprend essentiellement les différents paiements effectués par la Banque Centrale du Congo en attente de décaissement.

(d) Correspondants hors-siège

Ce poste comprend des opérations en monnaies étrangères initiées par la Banque Centrale du Congo pour son compte propre ou pour compte de l'Etat non dénouées à la clôture.

Au 31 décembre 2011, le solde de ce compte est constitué essentiellement des opérations suivantes :

<u>Description</u>	<u>Devise</u>	<u>Montant</u>	<u>C/V CDF</u>
Fonds saisis à Goma	USD	2 800 000	2 570
Paiement 2 ^{ème} tranche à Tractafric pour véhicules députés	USD	2 476 590	2 258
Paiement dette extérieure Ex KDL	EUR	1 192 158	1 399
Paiement dette extérieure Brederode	EUR	1 000 000	1 174
Paiement dette extérieure Atenor	EUR	967 657	1 136
Apurement créance Groupe Forrest	USD	1 500 000	1 366
Frais de fonctionnement ambassades	USD	890	812
Autres			<u>3 705</u>
			<u>14 420</u>

19. PROVISIONS POUR CHARGES ET PERTES

Cette rubrique se décompose de la manière suivante :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Provision pour amendes et pénalités	31 251	26 959
Provision pour indemnités de fin de carrière	<u>2 012</u>	<u>4 611</u>
	<u>33 263</u>	<u>31 570</u>

La provision pour amendes et pénalités a été constituée uniquement sur les procès judiciaires en cours pour lesquelles des condamnations étaient prononcées en défaveur de la Banque Centrale au premier degré.

20. FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque Centrale du Congo se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Capital	(a)	-	-
Réserves générales		-	-
Réserve spéciale		43	43
Plus-values de réévaluation des immobilisations	(b)	<u>139 768</u>	<u>119 821</u>
		<u>139 811</u>	<u>119 864</u>

(a) Capital

Le capital de la Banque Centrale du Congo se chiffre à CDF 60.

(b) Plus-values de réévaluation des immobilisations

La plus-value de réévaluation s'analyse de la manière suivante :

	<u>Montant</u>
Plus-value de réévaluation au 31 décembre 2010	119 821
Plus-value de réévaluation de 2011 des immobilisations incorporelles	53
Plus-value de réévaluation de 2011 des immobilisations corporelles	<u>19 894</u>
	<u>139 768</u>

La plus value nette de réévaluation de 2011 de CDF 19.947 millions (sur les immobilisations incorporelles et corporelles) comprend les effets de correction des coefficients de réévaluation erronés utilisés lors de la réévaluation des immobilisations de 2010 (CDF 5.292 millions).

21. COMPTES HORS-BILAN

Les comptes hors bilan sont subdivisés comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Billets et monnaies	(a)	2 676 540	1 921 448
Engagements donnés	(b)	115 444	136 026
Engagements reçus	(c)	17 114	56 597
Autres engagements internes MN	(d)	<u>30</u>	<u>30</u>
		<u>2 809 128</u>	<u>2 114 101</u>

(a) Billets et monnaies

Le poste des billets et monnaies retrace la situation des numéraires en monnaie nationale en rapport avec les billets créés, les envois de fonds, les encaisses, les retraits et versements ainsi que les billets détruits.

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Encaisses	110 889	132 718
Billets de banque détruits	143 267	95 413
Retraits/versements des fonds - brut	<u>2 422 384</u>	<u>1 693 317</u>
	<u>2 676 540</u>	<u>1 921 448</u>

Le solde net découlant des billets créés diminués des retraits et versements ainsi que des billets détruits renseigne le stock des billets des banques détenus par la Banque Centrale du Congo qui se dégage de la manière suivante :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Billets de banque créés	(901 643)	(738 202)
Billets de banque détruits	143 267	95 413
Retraits/versements des fonds	<u>647 487</u>	<u>510 071</u>
	<u>(110 889)</u>	<u>(132 718)</u>

Les billets de banque créés au cours de l'exercice se présentent comme suit :

<u>Coupures</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
500 CDF	604 057	500 837
500 CDFCOM	20 300	20 300
200 CDF	106 122	73 182
100 CDF	114 257	100 958
50 CDF	43 859	29 877
20 CDF	9 404	9 404
10 CDF	2 825	2 825
5 CDF	531	531
1 CDF	101	101
50 CC	122	122
20 CC	38	38
10 CC	19	19
5 CC	8	8
1 CC	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>901 643</u>	<u>738 202</u>

Les destructions des billets de banque par coupure de l'exercice se présentent de la manière suivante :

<u>Coupures</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
500 CDF	39 165	15 572
200 CDF	27 023	13 380
100 CDF	54 578	47 543
50 CDF	15 068	12 320
20 CDF	6 007	5 321
10 CDF	1 086	937
5 CDF	169	169
1 CDF	59	59
50 CC	73	73
20 CC	23	23
10 CC	11	11
5 CC	<u>5</u>	<u>5</u>
	<u>143 267</u>	<u>95 413</u>

Retraits/Versements

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Retrait/Versement billets Etat	1 470 946	1 009 643
Retrait/Versement billets autres tiers	773 760	505 997
Retrait/versement Migration juin 2007	<u>177 677</u>	<u>177 677</u>
Retrait/versement brut	<u>2 422 384</u>	<u>1 693 317</u>
Retrait/Versement billets banques agréées	(1 605 516)	(1 071 535)
Retrait/Versement billets BCC	<u>(169 380)</u>	<u>(111 711)</u>
Retrait/versement net	<u>647 487</u>	<u>510 071</u>

Ces comptes constituent le reflet des billets en circulation et résument les mouvements en paiement et en encaissement par contrepartie.

Le compte « Retraits/Versements billets BCC » intègre également les opérations pour compte de l'Armée et de la Police ainsi que des messageries financières.

Encaisses en monnaie nationale

Les encaisses en monnaie nationale par compte se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse principale	108 468	116 583
Encaisses à détruire	<u>2 421</u>	<u>16 135</u>
	<u>110 889</u>	<u>132 718</u>

Au 31 décembre 2011, l'encaisse globale de la Banque Centrale du Congo ventilée par coupures et par entité se présente comme suit :

- Encaisses globales par coupure

<u>Coupures</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
CDFCOM 500	1 644	8 224
CDF 500	58 708	68 600
CDF 200	20 337	26 406
CDF 100	19 220	21 437
CDF 50	9 577	6 252
CDF 20	1 094	1 408
CDF 10	<u>309</u>	<u>391</u>
	<u>110 889</u>	<u>132 718</u>

- Encaisses globales par entité

<u>Entité</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Kinshasa	15 158	47 589
Kikwit	9 309	5 559
Lubumbashi	9 047	9 786
Kananga	8 365	8 827
Kisangani	7 262	2 938
Bukavu	6 665	6 300
Bandundu	6 379	2 376
Goma	4 710	5 162
Mbandaka	3 958	6 959
Boma	3 608	1 718
Bumba	3 396	2 166
Butembo	2 245	1 177
Mbuji Mayi	2 057	3 703
Matadi	2 027	748
Bunia	2 004	2 906
Kindu	1 927	1 430
Gemena	1 907	1 683
Lodja	1 764	1 148
Zongo	1 719	954
Inongo	1 717	1 230
Ilebo	1 663	379
Isiro	1 639	1 729
Beni	1 462	1 994
Gbadolite	1 356	1 512
Buta	1 148	963
Likasi	1 110	2 105
Boende	1 009	1 127
Tshikapa	907	993
Kolwezi	881	855
Kongolo	794	2 461
Kalemie	638	1 194
Uvira	589	1 229
Muanda	574	325
Kasumbalesa	571	234
Kamina	517	417
Mbanza-Ngungu	311	583
Fungurume	218	-
Kabinda	178	189
Mwene Ditu	<u>100</u>	<u>70</u>
	<u>110 889</u>	<u>132 718</u>

(b) Engagements donnés

Ces engagements se ventilent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dépôts colis en numéraires	444	444
Valeurs données en consignation en MN	<u>115 000</u>	<u>135 582</u>
	<u>115 444</u>	<u>136 026</u>

Les valeurs données en consignation en monnaie nationale sont constituées des billets de trésorerie et se ventilent, par maturité comme suit :

<u>Maturité</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
28 jours	30 000	30 469
7 jours	<u>85 000</u>	<u>105 113</u>
	<u>115 000</u>	<u>135 582</u>

(c) Engagements reçus

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Effets en monnaie nationale	<u>17 114</u>	<u>56 597</u>

Ce poste est constitué des effets déposés en nantissement par les banques agréées en couverture de leurs opérations de refinancement auprès de la Banque Centrale du Congo pour USD 18.735.005 et CDF 50 millions.

(d) Engagements internes

Les engagements internes sont essentiellement constitués des dépôts billets pour collectionneurs.

22. PRODUITS D'EXPLOITATION MONETAIRE

Ils sont formés des rubriques suivantes :

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Produits d'intérêts sur prêts à court terme		56	12 992
Produits d'intérêts sur facilités permanentes		993	1 269
Produits des commissions de notification des lignes sur facilités permanentes		<u>274</u>	<u>490</u>
<i>Sous-total Opérations de marchés et d'avances</i>	(a)	1 323	14 751
Produits de change réalisés	(b)	<u>40 921</u>	<u>29 539</u>
		<u>42 244</u>	<u>44 290</u>

(a) Les opérations de marchés et d'avances ont permis à la Banque Centrale d'enregistrer des produits de CDF 1.323 millions.

(b) Les produits de change réalisés de CDF 40.921 millions sont la résultante des rachats des devises au Trésor de USD 1.217 millions (USD 903 millions en 2010) contre des ventes de USD 1.114 millions (USD 665 millions en 2010).

23. CHARGES D'EXPLOITATION MONETAIRE

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Charges et commissions sur titres émis à intérêts postcomptés	(a)	<u>28 681</u>	<u>25 561</u>
<i>Sous-total opérations de marchés et d'avances</i>		<u>28 681</u>	<u>25 561</u>
Pertes réalisées sur les opérations de change		<u>609</u>	<u>4 157</u>
Signes monétaires achetés et créés	(b)	25 059	20 392
Matières premières pour signes monétaires consommés	(c)	2 414	2 139
Charges relatives à la circulation fiduciaires	(d)	2 262	1 702
Autres charges liées à la circulation fiduciaires	(e)	<u>16 898</u>	<u>17 266</u>
<i>Sous-total des charges relatives aux signes monétaires</i>		<u>46 633</u>	<u>41 499</u>
		<u>75 923</u>	<u>71 217</u>

(a) Charges et commissions sur titres émis à intérêts postcomptés

Ce poste se rapporte aux intérêts payés sur les différentes souscriptions de billets de trésorerie au cours de l'exercice 2011.

(b) Signes monétaires achetés et créés

Ce compte comprend les charges liées à l'importation et à la création de signes monétaires.

(c) Matières premières pour signes monétaires consommés

Ce poste enregistre les charges liées à la consommation des matières premières lors de la production des signes monétaires.

(d) Charges relatives à la circulation fiduciaire

Ce poste comprend essentiellement les frais de mission payés aux agents de la Banque Centrale pour le convoyage des fonds.

(e) Autres charges liées à la circulation fiduciaire

Ce compte enregistre essentiellement les frais de transport et assurance payés lors de l'importation des billets ainsi que les frais de transport local pour l'acheminement des billets vers les différents points d'exploitation.

24. PRODUIT D'EXPLOITATION BANCAIRE

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Commission sur les paiements du Trésor	(a)	40 154	28 072
Commissions sur les transferts des opérations de crédit		901	1 294
Commissions sur les autres transferts		219	227
Autres commissions		<u>488</u>	<u>343</u>
<i>Sous-total commissions perçues</i>		<u>41 762</u>	<u>29 936</u>
Intérêts sur les comptes en ME	(b)	3 976	1 869
Intérêts perçus sur titres en ME		7	-
Intérêts perçus sur titres en MN Etat	(c)	99 600	-
Autres intérêts		<u>64</u>	<u>2 256</u>
<i>Sous-total intérêts perçus</i>		<u>103 647</u>	<u>4 125</u>
Redevance de contrôle de change	(d)	29 178	21 246
Autres		<u>683</u>	<u>1 569</u>
<i>Sous-total Produits d'autres prestations bancaires</i>		<u>29 861</u>	<u>22 815</u>
		<u>175 270</u>	<u>56 876</u>

- (a) Les commissions sur les paiements du Trésor comprennent essentiellement les commissions perçues sur les opérations de virement et transfert (CDF 17.517 millions), les commissions par paiement par compensation (CDF 5.903 millions) ainsi que les commissions sur les paiements en monnaies étrangères (CDF 14.783 millions).
- (b) Les intérêts sur les comptes en monnaies étrangères sont principalement constitués des intérêts perçus sur les opérations avec le Fonds Monétaire International de CDF 2.086 millions.
- (c) Les intérêts perçus sur titres en MN Etat représentent les intérêts payés par l'Etat conformément à la convention de récapitalisation de la Banque Centrale du Congo.
- (d) La redevance contrôle de change est perçue pour compte de la Banque Centrale du Congo par les banques commerciales sur les opérations en monnaies étrangères du secteur privé avec l'étranger.

25. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Commission sur les opérations bancaires	(a)	11 467	8 580
<i>Sous-total Commissions payées</i>		<u>11 467</u>	<u>8 580</u>
Intérêts sur les opérations avec le FMI	(b)	3 053	2 150
Intérêts sur les comptes nostro débiteurs		660	1 660
Autres intérêts payés		<u>878</u>	<u>361</u>
<i>Sous-total Intérêts payés</i>		<u>4 591</u>	<u>4 171</u>
Charges d'autres prestations bancaires		229	236
<i>Sous-total Charges d'autres prestations bancaires</i>		<u>229</u>	<u>236</u>
		<u>16 287</u>	<u>12 987</u>

- (a) Les commissions sur les opérations bancaires comprennent les frais payés par la Banque Centrale du Congo aux correspondants bancaires sur les opérations de transferts et autres.
- (b) Les intérêts sur les opérations avec le Fonds Monétaire International sont constitués des intérêts mensuels payés à cette institution.

26. MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMEES

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Fournitures consommées	(a)	5 163	4 588
Matières consommables	(b)	4 085	4 460
Matières premières d'imprimerie consommées		<u>349</u>	<u>45</u>
		<u>9 597</u>	<u>9 093</u>

- (a) Les fournitures consommées portent essentiellement sur les pièces de rechange consommées (CDF 1.432 millions), les consommables du Centre Médical (CDF 509 millions) et les diverses autres fournitures (CDF 1.243 millions).
- (b) Les matières consommables comprennent principalement les factures de consommation d'eau et d'électricité (CDF 2.175 millions) et les diverses matières consommées (CDF 1.910 millions).

27. SERVICES CONSOMMES

Les services consommés se détaillent de la manière suivante :

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Entretiens et réparations machines	(a)	9 793	6 994
Autres achats services extérieurs	(b)	7 372	6 027
Organismes d'études	(c)	4 281	2 734
Loyers payés et charges locatives	(d)	3 854	3 872
Transports consommés		3 686	2 560
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		3 219	1 728
Entretiens et réparations immeubles		3 031	2 990
Travaux à façon et sous-traitance		2 165	1 442
Frais d'hôtel et de restaurant		1 538	1 377
Entretiens et réparations agencements		705	1 587
Frais de postes et télécommunications		886	1 105
Autres		<u>1 342</u>	<u>910</u>
		<u>41 872</u>	<u>33 326</u>

- (a) Les entretiens et réparations machines se rapportent essentiellement aux frais de maintenance du parc informatique et de réparation des machines à compter les billets.
- (b) Les autres achats de services extérieurs comprennent les diverses prestations reçues des tiers notamment les frais de consultance, les honoraires des agences en douane pour le dédouanement des billets de banque et autres.
- (c) Les organismes d'études comprennent les charges liées à la formation du personnel de la Banque Centrale du Congo.

- (d) Les loyers et charges locatives représentent essentiellement la location de la bande passante, le VSAT, des logiciels Microsoft et autres charges locatives liées aux bâtiments.

28. PRODUITS DIVERS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Ventes d'imprimés de sécurité et ordinaires	2 059	2 432
Production d'imprimés de sécurité et ordinaires vendue	1 780	1 023
Prestations de services	183	12
Ventes de publications	7	6
Produits vendus numismatiques	18	3
Production stockée	<u>(152)</u>	<u>(224)</u>
	<u>3 895</u>	<u>3 252</u>

29. REPRISES SUR PROVISIONS EXIGIBLES

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Reprises sur provisions pour risques	26 957	3 023
Reprises provisions indemnités fin de carrière	<u>4 611</u>	<u>1 661</u>
	<u>31 568</u>	<u>4 684</u>

30. CHARGES DIVERSES

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Frais d'administration et surveillance	13 971	7 388
Frais de mission et de protocole	5 474	4 945
Frais de direction	3 785	1 850
Frais de communication	2 301	1 368
Frais de fonctionnement	1 808	1 207
Frais généraux	1 482	887
Frais de subsistance	1 193	927
Prestations spéciales	978	812
Frais d'enquête et judiciaires	740	445
Autres	<u>1 873</u>	<u>1 229</u>
	<u>33 605</u>	<u>21 058</u>

31. CHARGES DE PERSONNEL

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Rémunération de base	24 475	22 114
Indemnités de fin de carrière	3 797	1 785
Prime d'encouragement	3 776	2 780
Soins médicaux	3 296	2 868
Rentes du personnel passif	3 325	2 813
Indemnités de logement	3 659	3 213
Prime de congé	2 857	2 895
Indemnités de transport	2 236	1 859
Produits pharmaceutiques	2 027	1 262
Prime de long service	1 712	917
Cotisations INPP	901	797
Activités socio-culturelles	893	614
Cotisations INSS	868	842
Subventiions veuves et orphélins	705	607
Prime de fonction	666	701
Allocations familiales légales	237	625
Autres	<u>3 302</u>	<u>3 177</u>
	<u>58 732</u>	<u>49 869</u>

32. DOTATIONS AUX PROVISIONS EXIGIBLES

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Dotations aux provisions pour risques	(a)	31 251	26 959
Dotations aux provisions retraite du personnel	(b)	<u>2 012</u>	<u>4 611</u>
		<u>33 263</u>	<u>31 570</u>

(a) Les dotations aux provisions pour risques comprennent les provisions constituées par la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2011 pour différentes affaires en justice pour lesquelles la Banque a été condamnée au premier degré.

(b) Les dotations aux provisions pour retraite du personnel se rapportent aux provisions pour indemnité fin de carrière à payer au personnel devant aller en retraite.

33. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NON EXIGIBLES

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Reprises provisions créances sur Banque Congolaise en monnaie nationale		6 512	-
Reprises provisions créances sur Banque Congolaise en monnaies étrangères		124	-
Reprises sur provisions autres créances douteuses		<u>605</u>	<u>260</u>
		<u>7 241</u>	<u>260</u>

Les dotations aux amortissements comprennent les effets de correction des coefficients de réévaluation des immobilisations erronés utilisés lors de la réévaluation des immobilisations de 2010 (CDF 343 millions).

34. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NON EXIGIBLES

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Dotations provisions pour dépréciations créances		39 989	98 142
Dotations aux amortissements sur autres matériels		3 454	3 660
Dotations aux amortissements sur matériels informatiques		2 665	2 388
Dotations aux amortissements sur immeubles		2 188	2 019
Dotations aux amortissements sur matériels et mobiliers		3 790	1 702
Dotations aux amortissements sur matériels roulant		<u>1 043</u>	<u>217</u>
		<u>53 129</u>	<u>108 128</u>

35. PRODUITS EXCEPTIONNELS ET HORS-EXPLOITATION

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Produit contrôle opérations de crédit et change		7 017	3 036
Récupérations diverses		813	5 541
Frais communication situations incorrectes		391	1
Produits sur exercices antérieurs		118	191
Frais administratifs		71	1 118
Excédents de caisses		6	201
Autres		<u>402</u>	<u>114</u>
		<u>8 818</u>	<u>10 202</u>

36. CHARGES EXCEPTIONNELLES ET HORS-EXPLOITATION

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Charges sur exercices antérieurs	(a)	5 185	3 374
Amendes et pénalités	(b)	1 118	1 114
Moins-value sur cession d'immobilisations		12	1 328
Mali des caisses		65	268
Autres		<u>26</u>	<u>18</u>
		<u>6 406</u>	<u>6 102</u>

(a) Les charges sur exercices antérieurs comprennent essentiellement les éléments suivants :

- la prise en perte de la différence de réconciliation de solde avec le fournisseur Giesecke & Devrient de CDF 1.977 millions (EUR 1.683.748) ;
- la comptabilisation de la dette interne de CDF 895 millions validée par la commission de certification mise en place par la Banque Centrale du Congo au cours de l'année 2011 (voir note 17.a) ;
- la différence de change de CDF 858 millions générée par le financement de l'Union Européenne dans le cadre de l'appui budgétaire à la République Démocratique du Congo ; et
- la prise en charge des découverts des banques en liquidation de CDF 378 millions.

(b) Les amendes et pénalités comprennent les paiements relatifs aux condamnations en justice et à des actions transactionnelles convenues avec les tiers.

37. VARIATION DES ACTIFS A COURT TERME

	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>Variation</u>
Concours en MN aux établissements de crédit	4 755	3 934	821
Avoirs et créances divers	3 305	4 688	(1 383)
Régularisations et suspens	11 614	23 541	(11 927)
Portefeuille titres Etat MN	1 249 498	-	1 249 248
Créances titrisées	773	631 478	(630 705)
Autres actifs	<u>2 460</u>	<u>3 832</u>	<u>(1 372)</u>
	<u>1 272 405</u>	<u>667 473</u>	<u>604 932</u>

38. VARIATION DES PASSIFS A COURT TERME

	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>Variation</u>
Dépôts en MN des résidents	537 715	762 060	(224 345)
Reprises des liquidités	115 000	135 582	(20 582)
Engagements en or et ME hors DTS	23 558	8 836	14 722
Régularisations et suspens	20 699	5 226	15 473
Engagements divers	9 843	4 054	5 789
Autres passifs	<u>459</u>	<u>76</u>	<u>383</u>
	<u>707 274</u>	<u>915 834</u>	<u>(208 560)</u>

39. REMBOURSEMENTS DES ENGAGEMENTS

Les remboursements des engagements s'analysent de la manière suivante :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	CDF	CDF
Prêt Facilité pour la réduction de la pauvreté	-	49 716
Engagement en DTS vis-à-vis de la BEAC	<u>5 758</u>	<u>5 717</u>
	<u>5 758</u>	<u>55 433</u>

40. ECART DE CONVERSION SUR LES ENGAGEMENTS EN DTS

L'écart de conversion réalisé sur les remboursements des engagements en DTS vis-à-vis de la BEAC :

	<u>DTS</u>	<u>C/V CDF</u>
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	3 907 567	5 480
Remboursement 2011	(3 907 567)	(5 758)
Solde au 31 décembre 2011	-	-
Montant actualisé au taux de clôture	<u> -</u>	<u>(278)</u>
Ecart de conversion réalisé	<u> -</u>	<u>(278)</u>

41. PASSIFS EVENTUELS

41.1 La Banque Centrale du Congo estime que la provision pour affaires en justice constituée en fin d'exercice 2011 a été évaluée en tenant compte de toutes les condamnations au premier degré auprès des cours et tribunaux. Néanmoins, il existe des condamnations pour lesquelles la Banque Centrale du Congo n'est pas encore notifiée et pour lesquelles aucune provision n'a été enregistrée dans ses livres. Les réclamations qui pourraient en résulter ne seraient toutefois pas significatives.

41.2. La Direction de la Banque Centrale du Congo estime que les honoraires réclamés depuis le 16 avril 2009 par un cabinet-conseil n'ont pas été déterminés sur des bases fiables. Les négociations sont en cours en vue de la détermination d'un montant raisonnable. Le montant définitif des honoraires à payer par la Banque n'étant pas encore déterminé avec exactitude, aucune provision n'a été constituée dans les livres.

* * *
* *
*

AUTRES INFORMATIONS

ANNEXE 1 :

EXECUTION DU PLAN DE TRESORERIE 2011

EXECUTION DU PLAN DE TRESORERIE 2011

1. Résultat de trésorerie

L'exécution du Plan de Trésorerie de la Banque Centrale du Congo de l'exercice 2011 s'est soldée par un résultat de trésorerie positif de CDF 855 millions résultant des encaissements de CDF 242.228 millions et des décaissements de CDF 241.373 millions, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique l'exécution globale du Plan de Trésorerie de l'exercice 2011.

<u>Rubriques</u>	<u>Exécution</u>
<i>I. <u>Encaissements</u></i>	<u>242 228</u>
Produits d'exploitation monétaire	42 244
Produits d'exploitation bancaire	182 287
Produits divers	4 199
Produits exceptionnels	1 684
Créances	11 814
<i>II. <u>Décaissements</u></i>	<u>241 373</u>
Dépenses de fonctionnement	138 986
Dépenses de politique monétaire et d'intérêt général	99 337
Dépenses d'investissement	18 497
Débours à récupérer	(97)
Engagements	<u>(15 350)</u>
<i>III. <u>Résultat de trésorerie</u></i>	<u>855</u>

2. Encaissements

Les encaissements de l'exercice 2011 se sont établis à CDF 242.228 millions.

Ces encaissements sont ventilés comme suit par ordre d'importance :

			<u>%</u>
Produits d'exploitation bancaire	182 287	soit	75
Produits d'exploitation monétaire	42 244	soit	17
Produits divers	4 199	soit	2
Produits exceptionnels	1 684	soit	1

3. Décaissements

Les décaissements se sont chiffrés à CDF 241.373 millions. Au 31 décembre 2011, ces décaissements sont ventilés comme suit :

			<u>%</u>
Dépenses courantes	138 986	soit	58
Dépenses de politique monétaire et d'intérêt général	99 337	soit	41
Dépenses d'investissement	18 497	soit	8

L'analyse de l'exécution du Plan de Trésorerie de l'exercice 2011 montre que les ressources mobilisées de CDF 242.228 millions ont couvert les dépenses de la Banque Centrale du Congo liées :

- à sa fonction d'entreprises, soit CDF 157.483 millions dont CDF 138.986 millions de dépenses courantes et 18.497 millions de dépenses d'investissement ;
- à la conduite de la politique monétaire, soit 81.356 millions comprenant essentiellement les charges relatives aux signes monétaires (CDF 52.675 millions) et charges et intérêts sur les billets de trésorerie (CDF 28.681 millions) ;
- à l'intérêt général de CDF 17.981 millions.

ANNEXE 2 :
TABLEAU DE PROVISIONS

STOCKS ET PROVISIONS CORRESPONDANT AU 31/12/2011

<u>Comptes</u>	<u>Initulés comptes</u>	<u>Soldes</u>	<u>Comptes</u>	<u>Intitulés comptes</u>	<u>Soldes</u>
	<i>Stocks au 31 décembre 2011</i>			<i>Provisions au 31 décembre 2011</i>	
	<i>Provisions pour dépréciations</i>				
4221000000	Contentieux personnel	2 596 333 144	4817000000	Provisions dépréciation contentieux personnel	2 399 707 000
4644010200	Clients non-bancaires dout. MN	17 775 469	4811000000	Provisions dépréc. clients non-bancaires dout.	17 775 469
4645000000	Contentieux Juridique	104 056 910	4812000000	Provisions s/Contentieux Juridique	104 056 910
4646000000	Débours à récupérer liquidaion	9 276 081 031	4813000000	Provisions débours à Récupérer liquidaion	9 276 081 031
4646120000	Débours à récup. ME BC en liquidation	31 559 929 803	4813020000	Provisions s/ Débours à récup. ME BC en liquidation	31 559 929 803
4649000000	Débours à récup. Coopec en liquidation	72 480 332	4818000000	Provisions dépr. Coopec en liquidation	72 480 332
4649010000	Créance BCC sur BC en liquidation	69 483 799 294	4816050000	Provisions dépr. Créances BCC s/BC en liquidation	69 483 799 294
4650000000	Débours à récup. Sté micro-finance en liquid	418 864 949	4819000000	Provisions sté micro-finance en liquidation	418 864 949
5633010300	Créance BCC s/BC en ME	<u>26 116 247 497</u>	5820300000	Provisions dépréc. Créance BCC s/BC en ME	<u>26 116 247 497</u>
<i>Sous total</i>		<u>139 645 568 429</u>			<u>139 448 942 285</u>
	<i>Provisions pour charges et pertes</i>				
			1812000000	Provision Amendes & Pénalités	31 250 851 167
			1821000000	Provision Indemnités Fin Carrières	1 829 486 308
			1821000000	Provision Indemnités Fin Carrières Impôts	<u>182 948 630</u>
<i>Sous total</i>					<u>33 263 286 105</u>
Total général					<u>172 712 228 390</u>

Jurid.
DRH
DRH

ANNEXE 3 :

STRUCTURE FINANCIERE DE LA BANQUE CENTRALE

STRUCTURE FINANCIERE DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO

La structure financière de la Banque Centrale du Congo pour les exercices 2011 et 2010 se présente comme suit :

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>%</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>%</u>	<u>Variation</u>
1. <u>Avoirs en ME</u>	<u>1 186 738</u>	<u>44</u>	<u>1 194 804</u>	<u>46</u>	<u>(8 066)</u>
<u>Actifs non rémunérés</u>	<u>27 830</u>	<u>1</u>	<u>15 344</u>	<u>1</u>	<u>12 486</u>
Encaisses en ME	<u>27 830</u>	<u>-</u>	<u>15 344</u>	<u>-</u>	<u>12 486</u>
<u>Actifs rémunérés</u>	<u>1 158 908</u>	<u>43</u>	<u>1 179 460</u>	<u>45</u>	<u>(20 552)</u>
Avoirs en ME hors DTS	663 630	-	684 141	-	(20 511)
Avoirs en DTS	<u>495 278</u>	<u>-</u>	<u>495 319</u>	<u>-</u>	<u>(41)</u>
2. <u>Avoirs en MN</u>	<u>1 498 150</u>	<u>56</u>	<u>1 404 097</u>	<u>54</u>	<u>94 055</u>
<u>Actifs non rémunérés</u>	<u>243 897</u>	<u>9</u>	<u>1 400 161</u>	<u>54</u>	<u>(1 156 264)</u>
Créance titrisée	773	-	532 061	-	(531 288)
Immobilisées	143 117	-	117 830	-	25 287
Ecart de conversion net	22 850	-	395 008	-	(372 158)
Pertes d'exploitation des exercices antérieurs	-	-	99 417	-	(99 417)
Résultat de l'exercice	59 778	-	223 786	-	(164 008)
Avoirs et créances divers	17 379	-	32 059	-	(14 680)
<u>Actifs rémunérés</u>	<u>1 254 253</u>	<u>47</u>	<u>3 934</u>	<u>-</u>	<u>1 156 264</u>
Avances au trésor	-	-	-	-	-
Concours aux établissements de crédit	4 755	-	3 934	-	821
Titres en MN Etat	<u>1 249 498</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 249 498</u>
	<u><u>2 684 888</u></u>	<u><u>100</u></u>	<u><u>2 598 899</u></u>	<u><u>100</u></u>	<u><u>85 987</u></u>

PASSIF	31/12/2011	%	31/12/2010	%	Variation
1. <u>Engagements en ME</u>	<u>1 180 611</u>	<u>44</u>	<u>1 030 398</u>	<u>40</u>	<u>150 213</u>
<u>Passifs non rémunérés</u>	<u>23 558</u>	<u>1</u>	<u>8 836</u>	<u>1</u>	<u>14 722</u>
ME hors DTS	<u>23 558</u>	<u>-</u>	<u>8 836</u>	<u>-</u>	<u>14 722</u>
<u>Passifs rémunérés</u>	<u>1 157 053</u>	<u>43</u>	<u>1 021 562</u>	<u>39</u>	<u>135 491</u>
Engagements en DTS	<u>1 157 053</u>	<u>-</u>	<u>1 021 562</u>	<u>-</u>	<u>135 491</u>
2. <u>Engagements en MN</u>	<u>1 504 277</u>	<u>56</u>	<u>1 568 501</u>	<u>60</u>	<u>(64 224)</u>
<u>Passifs non rémunérés</u>	<u>1 389 277</u>	<u>52</u>	<u>1 432 919</u>	<u>55</u>	<u>(43 642)</u>
Monnaie en circulation	647 487	-	510 071	-	137 416
Dépôts en MN des résidents	537 627	-	761 978	-	(224 351)
Dépôts en MN des non résidents	88	-	82	-	6
Engagements et autres passif divers	64 266	-	40 924	-	23 342
Fonds propres	139 809	-	119 864	-	19 945
<u>Passifs rémunérés</u>	<u>115 000</u>	<u>4</u>	<u>135 582</u>	<u>5</u>	<u>(20 582)</u>
Reprise de liquidité	<u>115 000</u>	<u>-</u>	<u>135 582</u>	<u>-</u>	<u>(20 582)</u>
	<u>2 684 888</u>	<u>100</u>	<u>2 598 899</u>	<u>100</u>	<u>85 987</u>

La structure financière de la Banque Centrale en 2011 est caractérisée par :

- les actifs rémunérés en monnaie nationale représentant 47% du bilan contre 14% au 31 décembre 2010 ;
- les actifs non rémunérés en monnaie nationale de 9% contre 54% au 31 décembre 2010 ;
- les passifs rémunérés en monnaies étrangères représentent 43% contre 39% au 31 décembre 2010 ;
- les passifs non rémunérés en monnaie nationale qui constituent 52% du bilan contre 55 % au 31 décembre 2010.

Cependant, malgré l'accroissement des actifs et passifs rémunérés en fin 2011, les frais financiers supportés par la Banque Centrale du Congo sont supérieurs aux produits financiers dans la proportion de 1 à 3, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<u>Produits financiers</u>	<u>3 976</u>	<u>1 869</u>
Intérêts sur comptes en ME	3 976	1 869
<u>Frais financiers</u>	<u>15 180</u>	<u>12 390</u>
Commissions payées	11 467	8 580
Intérêts sur les opérations avec le FMI	3 053	2 150
Intérêts sur les comptes nostros	660	1 660

* * *
* *
*